

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 79
NR Communication - 26, rue Alfred-de Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Divers

La Directrice régionale des finances publiques de la Loire-Atlantique, 4 quai de Versailles, CS 93503, 44035 Nantes cedex 1, curatrice de la succession de M. AIT AMERALI Patrick décédé le 14/09/2015 à BEUXES (86) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0448201032/CE.

Enquêtes publiques

GRAND POTIERS COMMUNAUTE URBAINE

COMMUNES DE BERUGES, BIARD, BUXEROLLES, CHASSENEUIL-DU-POUOTOU, CROUTELLE, FONTAINE-LE-COMTE, MIGNAUX-BAUVOIR, MIGNÉ-AUXANCS, MONTAMISÉ, POTIERS, SAINT-BENOIT, VOUNEUIL-SOUS-BIARD

ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION M4-R5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE GRAND POTIERS

Par arrêté n°54 en date du 14 mai 2019, le Président de Grand Potiers Communauté urbaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification M4-R5 du PLUI de Grand Potiers, pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du 12 juin jusqu'au 12 juillet 2019 à 17h30.

Les mesures principales de la modification M4-R5 concernent :
- La création ou l'aménagement des emprises d'emplacements réservés pour la réalisation d'aménagement et/ou d'équipements publics au bénéfice des communes ou de Grand Potiers Communauté urbaine ;
- L'ajustement des orientations d'aménagement de zones à urbaniser ouvertes à l'urbanisation ;
- Le reclassement des zones à urbaniser dès lors qu'elles sont aménagées et construites ;
- Le reclassement de parcelles considérées en écart (zone urbaine US) en zones urbaines mixtes liées aux centralités (U2) suite à la réalisation des aménagements sécurisés favorisant les déplacements actifs et l'actualisation en cohérence, des orientations d'aménagement à l'échelle des communes et des quartiers ;
- L'actualisation des zones urbaines indicées n (assainissement autonome) suite aux travaux réalisés en matière d'assainissement collectif pour supprimer cet indice et les prescriptions liées ;
- Ponctuellement, le changement de classement de parcelles bâties urbaines en fonction de l'occupation réelle de l'espace (mixte vers économique et économique vers mixte) pour être en concordance avec les usages du bâti présent.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces constitutives du PLUI de Grand Potiers concernées par le projet de modification conformément au Code de l'Urbanisme. Au terme de l'enquête publique, le projet de modification M4-R5 du PLUI de Grand Potiers sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

A cet effet, M. Jean-Pierre CHAGNON, retraité de l'armée, demeurant à Châtelleraulx a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 3 avril 2019.

Les pièces des dossiers, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parapahés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés dans les mairies des communes de Grand Potiers couvertes par le PLUI et au siège de Grand Potiers (Hôtel de ville de Poitiers) pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, du 12 juin jusqu'au 12 juillet 2019 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site Internet de Grand Potiers à l'adresse suivante : grandpotiers.fr. Les observations et propositions du public recueillies lors de la durée de l'enquête publique seront consultables à cette même adresse, la présente enquête ne comportant pas de registre dématérialisé.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant l'enquête publique sur un poste informatique mis à disposition du public dans chaque mairie des communes couvertes par le PLUI aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions, sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parapahés par le Commissaire Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.plu.grandpotiers@grandpotiers.fr

Grand Potiers étant le siège de l'enquête publique, chacun peut adresser par écrit ses observations à M. le Commissaire Enquêteur en charge du projet de modification M4-R5 du PLUI de Grand Potiers Communauté urbaine, à l'adresse suivante : Grand Potiers Communauté urbaine, Direction Urbanisme-Mixité sociale, 15 place du Maréchal Leclerc, CS 10569, 86021 Poitiers Cedex.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public au cours des permanences suivantes :

- à la mairie de Béruges : le 10 juillet 2019 de 9h à 12h
- à la mairie de Biard : le 10 juillet 2019 de 14h à 17h
- à la mairie de Buxerolles : le 12 juillet 2019 de 9h à 12h
- à la mairie de Chasseneuil-du-Poitou : le 26 juin 2019 de 14h à 17h
- à la mairie de Croustelle : le 24 juin 2019 de 14h à 17h
- à la mairie de Fontaine-le-Comte : le 24 juin 2019 de 9h à 12h
- à la mairie de Mignaux-Bauvoir : le 3 juillet 2019 de 9h à 12h
- à la mairie de Migné-Auxances : le 19 juin 2019 de 9h à 12h
- à la mairie de Montamisé : le 26 juin 2019 de 9h à 12h
- à la mairie de Poitiers : le 12 juin 2019 de 9h30 à 11h30 et le 12 juillet 2019 de 14h30 à 17h30
- à la mairie de Saint-Benoît : le 3 juillet 2019 de 14h à 17h
- à la mairie de Vouneuil-sous-Biard : le 19 juin 2019 de 14h à 17h

A compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de Grand Potiers l'ensemble des pièces définies à l'article R.123-19 du Code de l'Environnement.

Une copie du rapport et des conclusions sera transmise par le Commissaire Enquêteur à M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et par le Président de Grand Potiers à Madame la Préfète du Département de la Vienne et aux maires des communes de Grand Potiers, couvertes par le PLUI.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de Grand Potiers (Hôtel de ville de Poitiers) pendant un an aux jours et heures habituels d'ouverture au public et dans les mairies de Grand Potiers couvertes par le PLUI ainsi que sur le site Internet de Grand Potiers : grandpotiers.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre de la loi du 17 juillet 1978.

Le 29 avril 2019, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) - Région Nouvelle Aquitaine a décidé que le projet de modification du PLUI de Grand Potiers n'est pas soumis à évaluation environnementale. Le projet de modification ne comporte donc pas d'évaluation environnementale. L'avis rendu par la MRAE est consultable à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>

La personne responsable du plan est M. le Président de Grand Potiers. La Direction en charge du dossier est la Direction Urbanisme-Mixité sociale, 15 place du Maréchal Leclerc, CS 10569, 86021 Poitiers.



Commune de Roiffé

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté du 7 juin 2019, le Maire de la Commune de ROIFFÉ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant modification du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Gilbert BUF a été désigné par le Tribunal Administratif de Poitiers, en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Roiffé du lundi 8 juillet 2019 au vendredi 9 août 2019 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Du lundi au mercredi : de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Le vendredi : de 09h00 à 12h30

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Roiffé :
Lundi 8 juillet de 9h00 à 12h00
Mardi 23 juillet de 14h00 à 17h00
Vendredi 9 août de 9h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier postal à la Mairie de Roiffé - place d'Aumetz - 86120 Roiffé, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Roiffé.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de la mairie de ROIFFÉ.

Le Maire, Bruno VERDIER

Vie de sociétés

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/06/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : PAMOI
Forme : SCI
Capital social : 2000 €
Siège social : 8 allée des petits champs, 86000 POTIERS
Objet social : Acquisition, location, mise en valeur, transformation et aménagement de biens immobiliers.
Gérance : Monsieur Philippe BOURROUNET demeurant 8 allée des petits champs, 86000 POTIERS
Clauses d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de POTIERS

Avis administratifs



PREFECTURE DE LA VIENNE

Par arrêté préfectoral n° 2019 DCCPAT/BE-108 en date du 11 juin 2019, la Société Parc éolien de Saint-Maurice-la-Clouère est autorisée à installer et exploiter, un parc éolien composé de 5 éoliennes et 1 poste de livraison sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-La Clouère (86160), activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :
- soit à la mairie de Saint-Maurice-la-Clouère
- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau de l'Environnement.
- soit à la Sous-Préfecture de Montmorillon.

- soit sur le site internet de la préfecture, <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-issues-naturelles-et-technologiques/Installations-classées/Eoliennes>



Grand Potiers Communauté Urbaine

DRIT DE PREEMPTION URBAIN

Délibération 2017-0036 en date du 17 février 2017 - Jardres - La Chapelle Moulière

Délibération 2017-0631 en date du 08 décembre 2017 - Savigny L'Évescault
Délibération 2017-0638 en date du 08 décembre 2017 - Lavoux
Délibération 2018-0106 en date du 06 avril 2018 - Tercé - Bignoux
Délibération 2019-0094 en date du 15 février 2019 - Pouillé
Délibération 2019-0195 en date du 12 avril 2019 - Cloué
Délibération 2019-0223 en date du 12 avril 2019 - Sèvres Anxaumont
Délibération 2019-0224 en date du 12 avril 2019 - Saint Sauvant

En application de l'article L. 211-1 du Code de l'urbanisme, le droit de préemption urbain est applicable sur tout ou partie des zones urbaines (Zones U) et d'urbanisation future (Zones AU) pour toutes les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé, étant ici précisé que celui de :

- Jardres, a été approuvé le 09 novembre 2004 sur la totalité des zones U et AU-La Chapelle Moulière, a été approuvé le 18 janvier 2011 sur la totalité des zones U et AU-Savigny L'Évescault, a été approuvé le 08 décembre 2017 sur la totalité des zones U et AU-Lavoux, a été approuvé le 06 décembre 2017 sur la totalité des zones U et AU-Bignoux, a été approuvé le 06 avril 2018 sur la totalité des zones U et AU-Pouillé, a été approuvé le 07 décembre 2018 sur la totalité des zones U et AU-Cloué, a été approuvé le 12 avril 2019 sur la totalité des zones U et AU-Sèvres Anxaumont a été approuvé le 12 avril 2019 sur la totalité des zones U et AU-Saint Sauvant a été approuvé le 12 avril 2019 sur la totalité des zones U.

Par ailleurs, l'article L. 213-3 du même Code prévoit la possibilité, pour le titulaire du Droit de Préemption Urbain, de déléguer cette compétence notamment aux collectivités locales.
En conséquence, il a été approuvé par le Conseil Communautaire :
- d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur les communes précitées, sur les zones U et AU ;
- de déléguer ce Droit de Préemption Urbain, tel qu'il a été institué, sur chacune de ces communes.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Société Anonyme Immobilière Atlantic Aménagement

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Démolition de l'ancienne chaufferie collective de Mireuil - La Rochelle 17

- 1) Maître d'ouvrage :** Société Anonyme Immobilière Atlantic Aménagement, 20, rue de Strasbourg, CS 68729, 79027 Niort Cedex.
- 2) Mode de consultation :** procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
- 3) Objet du marché :** M-2019-16. Démolition de l'ancienne chaufferie collective de Mireuil - La Rochelle 17.
- 5) Décomposition des lots :** sans objet.
- 6) Date limite de réception des offres :** lundi 8 juillet 2019 à 12h00.
- 7) Le retrait du dossier :** dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme achatpublic.com
- 8) Adresse internet du profil acheteur :** démolition de l'ancienne chaufferie collective de Mireuil - La Rochelle 17. https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_Gd9xXUaVs&v=1&selected=0
- 9) Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :** lundi 17 juin 2019.

Société Anonyme Immobilière Atlantic Aménagement

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Rénovation des ascenseurs du patrimoine : Poitiers-Niort

- 1) Maître d'ouvrage :** Société Anonyme Immobilière Atlantic Aménagement, 20, rue de Strasbourg, CS 68729, 79027 Niort Cedex.
- 2) Mode de consultation :** procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
- 3) Objet du marché :** M-2019-15. Rénovation des ascenseurs du patrimoine - Poitiers-Niort.
- 5) Décomposition des lots :** sans objet.
- 6) Date limite de réception des offres :** lundi 15 juillet 2019 à 12h00.
- 7) Le retrait du dossier :** dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme achatpublic.com
- 8) Adresse internet du profil acheteur :** rénovation des ascenseurs du patrimoine - Poitiers-Niort https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_U0k8CvNXXQ&v=1&selected=0
- 9) Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :** lundi 17 juin 2019.

Pro MARCHÉS PUBLICS
Entreprises, artisans, PME, PMI...
www.pro-marchespublics.fr

GAGNEZ EN PERFORMANCE... ne passez pas à côté d'un appel d'offres !

Inscrivez-vous gratuitement à l'alerte mail sur le nouveau site internet du groupe La Nouvelle République : www.pro-marchespublics.fr

Consultation gratuits des marchés publics et privés locaux et régionaux

Alerte mail gratuite avec vos critères de choix

la Nouvelle République
francemarchés.com
Centre Presse